



Curatelle renforcée et dépenses

Par villeF 399, le 26/02/2017 à 20:06

bonsoir, rnbon père a été placé en curatelle renforcée par la juge suite à une sauvegarde de justice; rnj'ai plusieurs demandes à formuler:rn 1. l'organisme associatif qui s'est occupé de la sauvegarde de justice a vendu des titres(malgré des comptes-courant approvisionnés), a fait une gestion déplorable, n'a pas répondu aux avocats....et cela pendant 10 mois; Nous n'arrivons pas à avoir les comptes et les justificatifs de dépenses; Comment devons-nous faire?rn2. LA juge qui nous a convoqué a décidé cette mise sous curatelle renforcée alors que notre père demeure chez un des enfants et que nous sommes 2 à nous en occuper; De plus nous avons mis en place une garde diurne et nocturne pour sa gestion de vie. rnActuellement la curatelle désignée fait des dépenses abusives sur les biens de notre père sans lui en référer ni lui demander son accord ; Est-ce bien normal? rncette personne n'a pas compétence pour gérer un patrimoine important(de son propre aveu) et de ce fait fait appel à des intervenants que notre père doit régler; Est-ce normal?rncette personne dit s'appuyer sur les demandes de la juge??? rn3. quand est-ce que le procureur de la république se déplace pour une affaire car il est nommé mais excusé; Doit-on faire appel à sa bienveillance en cas de litige avec la juge? rnmerci pour toutes ces réponses